



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

Adoption du règlement no. 20-312 relatif à la gestion des matières résiduelles et fixant la tarification pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2021

Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2020, le règlement numéro 20-312 relatif à la gestion des matières résiduelles et fixant la tarification pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2021 a été adopté;

Et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Portneuf-sur-Mer, ce 10<sup>e</sup> jour de mois de décembre 2020.

SIMON THÉRIAULT  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public ci-annexé le 10<sup>E</sup> jour du mois de décembre 2020, conformément à la loi.

SIMON THÉRIAULT  
Directeur général et secrétaire-trésorier